

Tableau récapitulatif des services (année 2024/2025)

Contribution familiale quotient	Inférieur à 3 900 € HC	de 3 901 € à 6 100 € A	de 6 101 € à 9 000 € B	de 9 001 € à 11 800 € C	De 11 801 € à 15 300 € D	Supérieur à 15 300 € E
Moyenne / mois	43,80 €	72,3 €	93,90 €	119,30 €	140,40 €	1 63,60 €
Total/ Année	438€	723€	939 €	1 193€	1 404€	1 636 €
ECOLE DIRECTE	2€ Inscription dématérialisée					
APEL	22€/AN					
ASELY	25€/AN					

	Garderie du matin 7h45-8h10				Restauration				Etude 16h45-17h45				Garderie du soir 18h-18h45			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Nombre de Jours	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Tarif annuel (€)	110	219	328	438	273	547	820	1094	137	274	411	548	120	240	360	480
Tarif mensuel					27,3	54,7	82	109,4								
Ticket excep.	7€				8,50€				7€							

Le prélèvement mensuel s'effectue du mois d'Octobre à juin 2024. L'échéancier se fera uniquement sur 9 mois.

Les modifications de la restauration et des garderies s'effectuent par trimestre. Il suffit de prévenir le secrétariat avant le 5 décembre et le 5 mars de l'année en cours pour modifier son forfait pour le trimestre. **Passé le 15 septembre et hors changement au trimestre, toute modification provoquant une révision de la facture entrainera une participation aux frais d'un montant de 10€/changement.**

Mode de règlement (à cocher)

- Mensuel par prélèvement
- A l'année par chèque ou virement.

L'OGEC se réserve la possibilité de modifier les montants de participation indiqués ci-dessus en cas d'augmentation des salaires et des prix de service excédant des prévisions actuelles d'inflation.